

2025-001

Département de MAINE-ET-LOIRE  
Arrondissement de SAUMUR-SUD  
C.C.A.S. DE BELLEVIGNE-LES-CHÂTEAUX

SEANCE DU C.C.A.S. DU 18 FEVRIER 2025

Délibération 2025/ 01  
TOME 1

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi dix-huit février à dix-huit heures trente minutes, le Conseil d'Administration, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie de Chacé, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Armel FROGER Président, sur convocation faite par lui, le 11 février deux mille vingt-cinq.

**Présents** : Monsieur FROGER, Président  
Madame TOUCHARD, Madame BATYS,  
Monsieur BRIAUD, Monsieur ROULLOIS,  
Madame BOISGARD, Monsieur VAHE  
Madame VASSEUR, Madame FALLOUX

**Excusés** : Monsieur MERCK, Madame MILLASSEAU, Madame DEZE  
Madame REVERDY, Madame BRUNET, Madame SXAY  
Madame CHANTRON

En exercice : 16  
Le quorum est atteint

Etaient Présents : 9

Excusés : 7

Secrétaire de séance : Jean-Claude BRIAUD

**OBJET : RAPPORT ET DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE –  
EXERCICE 2025**

L'examen et le vote du Budget Primitif 2025 interviendront le 24 mars 2025 à 18h00.

En vertu des dispositions prévues par le décret n° 95-562 du 6 mai 1995, les orientations budgétaires, qui font l'objet du présent rapport sont portées à la connaissance des administrateurs et destinées à permettre la tenue d'un débat au sein du Conseil d'Administration dans les deux mois précédant le vote du Budget.

Le Rapport d'Orientations Budgétaires de la Commune de Bellevigne-les-Châteaux s'est déroulé le 10 février 2025 et le vote de son Budget Primitif est prévu le 24 mars 2025.

Le CCAS prend acte d'une attribution de subvention de la Commune de Bellevigne-les-Châteaux d'un montant de 18 000,00 euros.

Le CCAS ne porte pas de lourds investissements et prévoit seulement une ligne de prêt. Les actions mises en place les années précédentes sont reconduites. Le CCAS est également proposé de débattre sur l'organisation d'actions nouvelles.

Accusé réception  
049-200082600-20250306-TOME 1-2025-01-DE  
Date de réception préfecture : 06/03/2025

2025-002

Rappel des priorités du C.C.A.S. :

- Aides sociales obligatoires et facultatives,
  - Gestion des sans domicile fixe (SDF) et des actions de solidarité
- Un logement de secours est prévu pour les personnes qui auraient besoin.

Actions reconduites :

- ✚ Repas des aînés,
- ✚ Visites de Noël des aînés,
- ✚ Après-midi récréatif

En ce qui concerne l'après-midi récréatif, les membres évoquent le fait qu'on organise beaucoup d'actions pour les retraités et décident donc d'élargir et de proposer ce moment à l'ensemble des habitants de Bellevigne-les-Châteaux.

- ✚ Voyages
- ✚ Téléthon,
- ✚ Convention présence verte
- ✚ Transport solidaire
- ✚ Mise en place d'ateliers numériques pour les séniors
- ✚ Mise en place d'ateliers conduite pour les séniors
- ✚ Dispositif « PASS EAU » (Communauté d'agglomération et SAUR)

Perspectives 2025 :

- ✚ Analyse des besoins sociaux en cours
- ✚ Voisins solidaires
- ✚ Moments de convivialité avec les aînés en EHPAD

L'état prévisionnel des recettes et dépenses (section fonctionnement et investissement) est annexé à la présente délibération.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte de la présentation du rapport sur les orientations budgétaires pour l'année 2025 et de la tenue du débat d'orientations budgétaires.

Le secrétaire de séance  
J.C. BRIAUD



Acte rendu exécutoire à la publication  
Et transmis en Sous-Préfecture  
Le : 4/03/2025

Pour Extrait Conforme

Le Président  
Accusé de réception en préfecture  
019-200082600-20250306-TOME1-2025-01-DE  
Date de réception préfecture : 06/03/2025  
